



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ma vie sans énergie

Un podcast en six épisodes. C'est le support choisi par le Rwadé (1) pour offrir aux citoyen-ne-s d'entendre et de comprendre ce que signifie vivre sans lumière, sans chaleur, sans eau chaude... Fanny, Laurent, Stéphane et Séverine parlent de leur quotidien durant la coupure de leurs compteurs électriques. Et ne dissimulent pas ce qui les ont traversés durant cette épreuve : l'impuissance, la fragilité, l'injustice, la débrouille...

En 2021, en Wallonie, **2.111 ménages** (2) ont été coupés en gaz et/ou en électricité pour un problème de paiement de facture. Leurs compteurs sont fermés, ils sont sanctionnés, et c'est le blackout. Cette décision, prise unilatéralement par le fournisseur d'énergie, illustre l'énorme déséquilibre dans le rapport de force entre les consommateurs et leurs fournisseurs d'énergie. En deux mots, une société privée a le pouvoir de priver un ménage d'un bien essentiel à une vie digne : l'énergie.

En clair

La procédure de défaut de paiement

Le consommateur qui ne paie pas ses factures d'énergie risque d'être déclaré en défaut de paiement. Plusieurs étapes jalonnent cette procédure administrative : un courrier de rappel, une mise en demeure contenant une « invitation » à conclure un plan de paiement, puis, si les dettes ne sont toujours pas payées, le fournisseur peut imposer à son client le placement d'un compteur à budget ou l'activation du prépaiement sur les compteurs communicants qui se généralisent. Si ce dernier le refuse, ou s'il est absent au passage du technicien, c'est la coupure.

« C'est comme entrer dans un funérarium »

« Sans électricité, on ne sait plus rien faire », « On était dans le blackout complet », « Ce n'est pas possible de vivre comme ça ! ». Aux dégâts matériels s'ajoutent des dommages psychologiques... que révèlent, dans nos micros, les témoins qui nous ont reçus. Ces hommes et ces femmes ont des points communs : ils sont usés par la paperasserie, déçus par la communication de leurs fournisseurs d'énergie, déroutés par la procédure de défaut de paiement.

Des dommages que confirme un ancien « coupeur » de compteurs, employé, à l'époque, par un gestionnaire de réseau de distribution (épisode 4) : *« Ce n'est pas trop difficile de couper un compteur quand on ne voit pas les gens. Mais il m'est arrivé de couper un compteur à rue et de voir par la fenêtre que des gens sont en train de cuisiner, en plein hiver, qu'il neige... Et nous on arrive, on ferme la vanne, on scelle le compteur et on s'en va... »*

Deux autres témoignages complètent le podcast. Celui de Karin (ép. 5), travailleuse sociale. Elle pointe du doigt les compteurs à budget et prédit un chaos social pour cet hiver. Puis, épisode 6, Eric Robert nous reçoit à Namur. Le juge de paix détaille la législation wallonne

qui, dès le 1^{er} janvier 2023, conditionnera la coupure des compteurs d'énergie à une décision de justice.

C'est une demi-victoire.

Le contexte de crise n'arrange rien

Une « **demi-victoire** » car la procédure de défaut de paiement n'est pas la seule cause des coupures de compteurs d'énergie. Signalons aussi l'absence de contrat, la fraude prouvée, la perte du statut de client protégé. Ou encore les déménagements problématiques, pour lesquels **Energie Info Wallonie**, notre service de première ligne, remarque une importante augmentation (+20,8%) en 2021 par rapport à l'année précédente. **Toutes raisons confondues le nombre total de coupures de compteurs de gaz/électricité avoisine 5.700 en 2021.**

Une « demi-victoire » aussi car les compteurs à budget, ces compteurs qui se coupent lorsque leur utilisateur n'est pas en mesure de prépayer l'énergie qu'il consomme, ne disparaissent pas du paysage.

Autre préoccupation de nos conseiller-e-s : la recrudescence de **pratiques malhonnêtes, voire illégales**, dans le chef des fournisseurs d'énergie. La dernière en date consiste à refuser l'octroi d'un **plan de paiement** aux consommateurs en difficulté. C'est pourtant « la » procédure légale qui permet d'éviter le placement d'un **compteur à budget** ou l'activation à distance du prépaiement sur un **compteur communicant**. Dispositif qui semble aussi, selon notre équipe de conseiller-e-s, avoir les faveurs des fournisseurs d'énergie. Le nombre de citoyen-ne-s à qui le fournisseur d'énergie impose le placement d'un compteur à budget avant la négociation d'un plan de paiement raisonnable risque de s'amplifier dans les mois à venir.

Célébrer la dignité

Ce samedi 10 décembre, les Nations unies célèbrent la dignité, la liberté et la justice pour tous. Nous déplorons qu'en Wallonie le droit de mener une vie digne est loin d'être acquis. En pleine crise énergétique, et malgré les interdictions de coupures en énergie durant l'hiver, le risque est réel, du fait des points exposés ci-dessus, de voir davantage de citoyen-ne-s vivre le blackout. C'est pourquoi le Rwadé continue de plaider pour la sortie des compteurs à budget en Wallonie.

C'est la mission du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (Rwadé) et de ses membres de représenter les consommateurs d'énergie. Nous nous y employons avec ardeur au quotidien, de plus belle dans un contexte de crise, et avec un surplus de créativité lorsque nous donnons la parole à celles et ceux qui ont enduré la brutalité du marché de l'énergie.

Bonne écoute

EN PRATIQUE

Accès au [podcast](#)

Matthieu Cornélis, chargé de communication
matthieu.cornelis@rwade.be · 0472/58.97.54

- (1) Le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie rassemble des organisations sociales, syndicales, environnementales, de lutte contre la pauvreté et d'éducation permanente. Ensemble, elles plaident pour un droit d'accès à l'énergie.
- (2) Les chiffres présentés dans ce communiqué sont extraits du *Rapport annuel général 2021*, [Cwape](#)